

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 26 juin 2018, un règlement portant le numéro 472, « Seizième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle ».

Le règlement numéro 472 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 472 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, approbation qui a été signifiée à la MRC d'Antoine-Labelle le 17 août 2018.

Le règlement # 472 entre en vigueur conformément à la Loi.



Me Mylène Mayer